



# Procuration irrévocable pour le transfert d'actions ou d'obligations

Télécopieur au : 416-413-0733

POUR VALEUR REÇUE, le soussigné, par la présente, vend, cède et transfère à

B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (« B2BBSVMI ») En fiducie pour : \_\_\_\_\_

B2BBSVMI Compte : \_\_\_\_\_

## TRANSFERT D' ACTIONS (remplir cette section)

\_\_\_\_\_ actions du capital-actions de \_\_\_\_\_

représentées par le(s) certificat(s) numéro(s) \_\_\_\_\_

inscrites au nom du soussigné sur les registres de ladite société.

## TRANSFERT D' OBLIGATIONS (remplir cette section)

\_\_\_\_\_ % du capital des obligations de \_\_\_\_\_ pour un total de \_\_\_\_\_ \$ numéro(s) \_\_\_\_\_

inscrites au nom du soussigné sur les registres de ladite société.

Le soussigné, par la présente, constitue et nomme

\_\_\_\_\_

(Laisser en blanc)

comme procureur aux fins de transférer lesdites actions ou lesdites obligations, quel que soit le cas, sur les registres de ladite société avec pleins pouvoirs de substitution sur les lieux.

## (MISE EN VIGUEUR DE LA PROCURATION CI-DESSOUS)

\_\_\_\_\_  
Nom (exécuteur de la procuration)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Datée (jj/mm/aaaa)

\_\_\_\_\_  
EN PRÉSENCE DE

199 rue Bay, bureau 610 CP 35 SUCC Commerce Court Toronto ON M5L 0A3

B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. est membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants. B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.

226-05-014F (18/11/2013)